

avec le prêtre, le commissaire...
précipitamment et prévint un agent de la sûreté...
L'agent reçut alors un de ses camarades et arriva Duchâteau qui a été conduit au parqu...
sur l'ordre du procureur de la République.

Les Fantaisies d'un forcené A RACHES

Un fou sur un toit. — Un bombardement. — Les pompiers. — Lutte étonnante.

A l'hôtel des voyageurs à Raches, dont le propriétaire est M. L. André Mouton, il s'est passé jeudi soir, une scène qui a produit dans la commune une émotion considérable.

M. Madoux, depuis quelques jours, avait pour pensionnaire un sieur Charles Vandenhante. Dès son arrivée, on avait remarqué les allures bizarres de cet individu qui tenait des propos violents et affirmait, entre autres choses, avoir participé à l'assassinat de M. Carnot.

Donc, jeudi soir, Vandenhante monta se coucher vers dix heures. Quelques instants après, on vint prévenir M. Madoux qu'on voyait un homme sur le toit de l'hôtel. M. Madoux sortit et reconnut son voyageur. Il le pria de descendre, mais le fou s'y refusa énergiquement.

Le propriétaire insistant, Vandenhante se mit en devoir de bombarder à coups de briques et de tuiles. Il vociférait en même temps, contre les personnes qu'il attirait cette scène.

On se décida alors à faire prévenir les pompiers, qui dirigèrent contre Vandenhante le jet de leurs canons. Interrogé sur le fait, le fou continuait à se défendre à coups de briques et de tuiles. Cette scène dura trois heures.

Pour en finir, M. Duret, employé à la gare de Raches, et le garde de cette commune, se décidèrent à grimper sur le toit, et une lutte fantastique s'engagea. A maintes reprises, M. Duret faillit être précipité du haut du toit, et on ne saurait peindre l'émotion des habitants du village qui, d'en bas, assistaient à ce terrible drame.

Cependant M. Duret parvint à se rendre maître du forcené, et avec l'aide du garde, il réussit à le ligotter. On put alors le descendre du toit.

Hier matin, MM. Alfred Madoux, Rousseau et le garde ont conduit Vandenhante à Douai en voiture.

Le bombardement est en même temps allié à Raches à une émeute. Vandenhante était-il fou ? Les propos qu'il a tenus, et dont nous parlons plus haut, tendraient à le faire croire. En tous cas, c'est un individu dangereux.

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT A LIEVIN

Les habitants de la rue Abrégain, à Lievin, étaient en émoi, il y a quelques jours ; une tentative d'empoisonnement venait d'avoir lieu dans les circonstances suivantes :

Mardi, vers huit heures du matin, la femme Laurent, née Corinne Lebon, âgée de 22 ans, avait eu une violente discussion avec son mari, Désiré Laurent. Elle voulait quitter le domicile conjugal, et son mari, pour aller se réconforter chez ses parents.

Laurent refusant de laisser partir sa femme, celle-ci quitta la cuisine, où elle était avec ses enfants, et se rendit à la cuisine à coucher et avala un verre d'eau dans lequel elle venait de faire dissoudre un gramme de sublimé corrosif. Puis elle descendit et s'affaissa près de son mari en disant qu'elle était souffrante.

Laurent courut chercher M. le docteur Lequette, qui administra à la malade un contre-poison énergique, et à l'espoir de la sauver.

ROUBAIX UNE INFAMIE

Le citoyen Achille Carpentier, conseiller municipal, va être poursuivi devant le tribunal correctionnel le 17 juin prochain. Il est accusé de « s'être livré à des violences » sur le nommé Alexandre Carpentier, accusé d'insoumission, et d'avoir volé dans une bagarre la canne et la casquette d'un nommé J.-B. Farcy, ouvrier boucheur.

Il est à une accusation infamante, à laquelle a collaboré le Journal de Roubaix, pour assouvir sa haine politique, le Journal de M. Lehoucq accueille sans contrôle, tout ce que dit sur les socialistes. Il a suscité des dénonciations menaçantes en invitant ses lecteurs à le mettre au courant de toutes les bagarres qui se sont produites. Et sur ses renseignements, vrais ou faux, provenant de « bons hommes » (ou de repris de justice, le Parquet se met immédiatement en campagne et, coûte que coûte, il faut qu'il y ait des victimes !)

Notre ami Carpentier, qui est la bonté et la loyauté incarnées, est accusé, dans le numéro du Journal de Roubaix du mercredi 11 mai, d'avoir le lundi précédent frappé Masse, empoigné cet individu par le cou et le serrant à l'étranger et de l'avoir porté de cette façon sur un parcours de trente mètres, tout en proférant des menaces de mort.

C'était là une infamie accusation inventée de toutes pièces, et dont Carpentier ne connaissait pas alors le moindre mot. Immédiatement il adressa une lettre de garde bien de l'insérer avant d'avoir interviewé l'accusateur Masse.

Ce dernier, qui est l'inspirateur de la note parue, déclare, naturellement qu'elle est vraie ; et, entre les deux déclarations, entre celle de l'honnête citoyen Carpentier et l'autre provenant de Masse, dont le tribunal aura apprécié la valeur morale, sur renseignements que l'avocat de Carpentier lui fournira, la feuille réactionnaire n'hésite pas ; Carpentier est socialiste, donc, il est coupable !

C'est seulement après la deuxième accusation du Journal de Roubaix que Carpentier est appelé devant le commissaire de police LA. Il se trouve en face d'individus qu'il ne connaît nullement, qui répètent exactement contre lui les accusations parues dans le journal réactionnaire.

Or, Carpentier, d'après plus de cinquante témoignages que nous avons vus, n'a aucunement assisté à la bagarre dans laquelle Masse et Farcy ont reçu des coups. Ces derniers, peu surs d'eux-mêmes avaient tout d'abord dénoncé un nommé L... V... comme étant le coupable ; ce n'est que quand cet homme, connaissant l'accusation qu'on portait contre lui, est allé les trouver et leur a prouvé par un alibi qu'il ne pouvait les avoir frappés, qu'ils ont accusé Carpentier.

Comme nous le disons, rien n'est plus faux que cette accusation, car notre ami qui est cabaretier, n'est pas sorti un seul instant de chez lui pendant toute la journée du lundi 8 mai, jour de la bagarre.

Traînant on se croirait revenu au 16 mai ou à la période boulangiste. On traque tous les honnêtes gens et il suffit qu'un fraudeur ou un journal réactionnaire accuse un citoyen, pour qu'immédiatement on le poursuive devant les tribunaux s'il est connu pour avoir des opinions socialistes.

Esérons pour le citoyen Carpentier et pour tous les autres accusés qu'il y aura des juges ailleurs qu'à Berlin et que toutes les infamies du Journal de Roubaix finiront par retomber sur le nez de son directeur.

Et ajoutons que Carpentier — après son acquittement qui s'impose — devra traîner devant les tribunaux ses diffamateurs.

Une Grave Affaire de Vol

La bagarre dénonciatrice. — Les complications. — Dépôt de bijoux. — Une piste sérieuse.

Nous annonçons, avant-hier, qu'un sieur Chantry Louis, âgé de 32 ans, méconnu sans domicile, avait été arrêté pour vol d'outils au préjudice de M. Nienlat.

Cette arrestation a amené la découverte d'une affaire plus grave. En effet, Chantry Louis, qui est connu dans le quartier de l'Épéule pour être de condition assez misérable, se promenant depuis quelque temps dans ce quartier, portant à l'annulaire une très belle bague en or qu'il offrait en vente.

Cela paraît singulier à diverses personnes qui s'empressèrent de prévenir la police. Cette dernière fut heureuse de s'emparer de Chantry à l'occasion du vol d'outils et le mécanicien fut maintenu en état d'arrestation.

Pressé de questions il se décida alors à faire des déclarations. C'est ainsi qu'il avoua avoir placé en ville un individu qu'il avait vu dans une boutique de bijoux et se refusa de faire connaître la provenance.

Enfin, il déclara son beau-frère, Vandenhante, âgé de 21 ans, teinturier, demeurant rue de l'Amiral Courbet, à Croix, comme ayant en dépôt de l'argenterie et des bijoux. Il ajouta que son beau-frère lui avait acheté une montre en or pour la somme de 23 francs.

On s'empressa de s'assurer de la personne de Vandenhante, qui fut arrêté au dépôt sous la double incrimination de complicité de vol et de recel.

Tous deux ont été transférés à Lille hier matin pour être mis à la disposition du Parquet.

D'après les quelques renseignements que nous avons pu obtenir, les bijoux trouvés en la possession de Vandenhante et dans les dépôts indiqués par Chantry, proviennent d'un vol commis récemment à Lille.

Les deux inculpés ne seraient-ils pas les auteurs du vol mystérieux commis récemment au square Jusseau à Lille ? C'est ce que l'enquête établira à bref délai, car nous croyons savoir que les bijoux retrouvés étaient signalés depuis quelques jours à la police de Roubaix.

CLASSEMENT DES CHEVAUX

La Commission de classement des chevaux, réunie au Palais de Justice, le 14 mai, a classé les chevaux de 7 à 10 heures du matin et de 2 à 5 heures de l'après-midi.

Le canton de Roubaix-Ouest : les deux premiers jours, celui de Roubaix-Est : les 3 et 4 et le canton Nord : les autres jours.

Les propriétaires qui depuis leur déclaration, auraient changé, acheté ou vendu de leurs animaux, sont invités à en former sans délai, la Mairie (Bureau militaire) afin d'éviter une contravention au moment de la visite.

AVIS MILITAIRE

Aux termes des instructions ministérielles, tous les distributeurs de la classe 1881 et les réservistes des classes 1888 et 1891, convoqués en 1898 pour accomplir une période d'instruction, doivent recevoir un ordre d'appel individuel leur faisant connaître la date et le lieu de cette convocation.

Les ordres d'appel concernant les hommes de ces catégories convoqués pendant les derniers mois de l'année 1898, seront, dès le 31 mai, déposés au siège des brigades de gendarmerie, où les intéressés sont invités à les retirer du 1er au 31 juin.

REPRÉSENTATION A L'HIPPODROME

On nous annonce, et nous voulons de suite porter cette bonne nouvelle à la connaissance de nos lecteurs, que diverses troupes de passage donneront des représentations à l'Hippodrome-Théâtre, les 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 mai.

Le cirque Virella a été classé, la série de représentations, nous allons pourvoir nous-même assister aux premières, à Roubaix, de « Cyrano de Bergerac », « Blanchette », « Les Sursis », « Lui » et quelques autres œuvres.

De plus, la Société anonyme qui exploite l'Hippodrome-Théâtre a sollicité de la municipalité l'autorisation de modifier certaines conditions de son cahier des charges, quant aux œuvres inscrites au répertoire.

Nous reviendrons sans doute sur cette question qui intéresse au plus haut point la population roubaissienne si amateur des classes de théâtre.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Tourcoing se réunira mardi soir, 24 courant, à huit heures.

PARTI OUVRIER. — SECTION TOURQUENNOISE

Commission électorale. — La commission électorale se réunira ce soir à 8 heures 1/2 en son local habituel. Présence urgente et indispensable.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX du 20 Mai 1898

Naissances. — Rueil Huyghe, rue Chapelle Carole, 40. — Hélène Dupont, rue de Valenciennes, 10. — Claire Harnant, rue Lemaire, 46. — Louis, rue de Valenciennes, 10. — Laurence Pajon, rue d'Oran, 20. — Germaine Rubben, rue de Valenciennes, 50.

Décès. — Charles Dubois, 75 ans, rue St-Etienne, 27. — Elisabeth Villanova, 72 ans, place St-Etienne, 7. — Armand Brander, 60 ans, rue de la Barbe d'Or, 15. — Louis, 48 ans, rue de Valenciennes, 10. — Paul Lelay, 3 mois, rue de la Malellerie. — Lucien Loisee, 2 ans, boulevard d'Italie, 14.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD Audience du mardi 20 mai Ministère public : M. WAGON, substitut.

Coups et blessures à Caudry. — Le 19 mars dernier, vers minuit, Mme Carré, qui habite Caudry, pria son fils Zéphirin, âgé de 18 ans, d'aller chercher sa montre dans la chambre de son père, qui se trouvait dans le voisinage, chez des amis.

Celui-ci sortit, mais à peine avait-il fait quelques pas, qu'il rencontra l'acquéreur Pierre-Louis Hémar, âgé de 48 ans, tailleur, né et demeurant à Caudry, qui, sans prononcer une parole, lui porta un coup de couteau dans le bras.

Zéphirin Carré revint en courant chez sa mère, laquelle retira le couteau resté dans la plaie.

Les médecins de l'hôpital de Cambrai, où le blessé fut conduit le lendemain, durent pratiquer l'ablation de l'os.

L'accusé était, ce jour-là, en état d'ivresse, et il déclara le plus se rappeler, seulement, comment le fait s'est passé ; toutefois, il prétend qu'ayant été à diverses reprises, auparavant, victime de violences de la part d'un sieur Sandras, surnommé le « grand Carré », il a cru, en voyant, dans l'ombre, quelqu'un s'avancer vers lui, qu'il avait affaire à ce dernier, et que, poussé par la peur, il a frappé pour se défendre contre une nouvelle attaque qu'il redoutait.

Démarré est noté in-décret et a déjà encouru une condamnation à 25 fr. d'amende pour coups.

L'accusé est condamné à deux ans de prison. Défenseur : Me Degand.

Faux à Valenciennes

Dans le courant du mois de janvier 1898, Raphaël Lemaire, âgé de 45 ans, né à Valenciennes, arrondissement de Lille, sans profession, demeurant à Valenciennes, rentra à sa servante, Blanche Lecourt, épouse Dutoit, âgée de 28 ans, née à Ancoeur, au sieur Héroucourt, arrondissement d'Yvetot (Seine-Inférieure), un imprimé de cheque, en lui recommandant de le remplir.

Ce cheque, écrit de la main de la femme Dutoit, fut établi pour la somme de 625 fr. 25 cent., daté de Ancoeurville-sur-Hercourt, le 15 janvier 1898, lire à l'ordre de M. Lemaire, et payable à Ancoeur, payable à l'ordre de M. J. Lemaire et signé du nom de Lemaire.

Le 17 janvier, Lemaire présenta cette valeur à la caisse de la société générale de Valenciennes, qui lui en escompta le montant. Les banquiers Legros et Héroucourt, qui avaient pas de compte au nom de Lecourt, refusèrent d'acquiescer le cheque quand il leur fut présenté, le directeur de la société générale de Valenciennes déclara à Lemaire la restitution de son cheque, et le directeur de la société générale de Valenciennes déclara que M. Lemaire n'avait pas de compte au nom de Lecourt, et que le cheque, daté de Ancoeurville, était mort depuis environ deux ans, depuis une plainte au parquet de Valenciennes.

Lecourt, au cours de l'information, a reconnu avoir fait écrire par sa servante le cheque, qui avait ensuite, négocié à la société générale de Valenciennes, et qui avait été restitué à Lecourt, à la suite de la plainte de M. Lemaire, et qu'elle avait prêté sa main à la création de ce faux.

Lemaire est un repris de justice, la femme Lecourt, a été condamnée, en 1897, pour le vol de son mari, à l'encore subit aucune condamnation.

LILLE

SÉRÉNADE A LA MUSE Hier soir, à 9 heures et demie, la Société de mandolinistes, Les Mandolinistes, a donné une sérénade à la Muse lilloise. Mlle Berthe Dassonville, à son domicile, rue Desrousseaux, était réunie, et un certain nombre d'amis de la famille avaient tenu à se trouver là, au moment où l'on allait rendre hommage à la muse du jour.

Plusieurs morceaux furent très bien exécutés par les Mandolinistes. Après la première audition, M. Troup, régisseur des Mandolinistes, apporta à la Muse les sonnettes de bienvenue, de la part de ses camarades, et la félicita de l'honneur qu'elle faisait à son art par ses chansons et ses mandolines.

M. M. Laigre, chef de la société, présenta un magnifique bouquet à Mlle Dassonville.

Un quelques mots émus, M. Jouvenot, banquier, au nom de la Société de Mandolinistes, au nom de la Muse et du Comité, remercia les mandolinistes : M. Prosper Derode, vice-président des Mandolinistes, apporta aussi ses félicitations, puis on but à la santé de la Muse. Quelques morceaux furent encore exécutés, puis cette charmante soirée intime se termina par plusieurs chansons : M. Jouvenot interpréta une de ses chansons poétiques, « Les Tablettes », et M. Troup nous chanta « Les Pompiers ».

Mlle Dassonville était très heureuse de la fête qu'on lui faisait, ainsi que toute sa famille. Sa vieille grand-mère, âgée de 81 ans, en proie à une émotion compréhensible nous disait combien elle était touchée de ces manifestations de sympathie. Les lillois, le 5 juin prochain, sauront reconnaître et fêter la vertu et le travail. Les acclamations ne lui manqueront pas, pendant le défilé du cortège.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Tourcoing se réunira mardi soir, 24 courant, à huit heures.

PARTI OUVRIER. — SECTION TOURQUENNOISE

Commission électorale. — La commission électorale se réunira ce soir à 8 heures 1/2 en son local habituel. Présence urgente et indispensable.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX du 20 Mai 1898

Naissances. — Rueil Huyghe, rue Chapelle Carole, 40. — Hélène Dupont, rue de Valenciennes, 10. — Claire Harnant, rue Lemaire, 46. — Louis, rue de Valenciennes, 10. — Laurence Pajon, rue d'Oran, 20. — Germaine Rubben, rue de Valenciennes, 50.

Décès. — Charles Dubois, 75 ans, rue St-Etienne, 27. — Elisabeth Villanova, 72 ans, place St-Etienne, 7. — Armand Brander, 60 ans, rue de la Barbe d'Or, 15. — Louis, 48 ans, rue de Valenciennes, 10. — Paul Lelay, 3 mois, rue de la Malellerie. — Lucien Loisee, 2 ans, boulevard d'Italie, 14.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD Audience du mardi 20 mai Ministère public : M. WAGON, substitut.

Coups et blessures à Caudry. — Le 19 mars dernier, vers minuit, Mme Carré, qui habite Caudry, pria son fils Zéphirin, âgé de 18 ans, d'aller chercher sa montre dans la chambre de son père, qui se trouvait dans le voisinage, chez des amis.

Celui-ci sortit, mais à peine avait-il fait quelques pas, qu'il rencontra l'acquéreur Pierre-Louis Hémar, âgé de 48 ans, tailleur, né et demeurant à Caudry, qui, sans prononcer une parole, lui porta un coup de couteau dans le bras.

Zéphirin Carré revint en courant chez sa mère, laquelle retira le couteau resté dans la plaie.

Les médecins de l'hôpital de Cambrai, où le blessé fut conduit le lendemain, durent pratiquer l'ablation de l'os.

L'accusé était, ce jour-là, en état d'ivresse, et il déclara le plus se rappeler, seulement, comment le fait s'est passé ; toutefois, il prétend qu'ayant été à diverses reprises, auparavant, victime de violences de la part d'un sieur Sandras, surnommé le « grand Carré », il a cru, en voyant, dans l'ombre, quelqu'un s'avancer vers lui, qu'il avait affaire à ce dernier, et que, poussé par la peur, il a frappé pour se défendre contre une nouvelle attaque qu'il redoutait.

Démarré est noté in-décret et a déjà encouru une condamnation à 25 fr. d'amende pour coups.

L'accusé est condamné à deux ans de prison. Défenseur : Me Degand.

Faux à Valenciennes

Dans le courant du mois de janvier 1898, Raphaël Lemaire, âgé de 45 ans, né à Valenciennes, arrondissement de Lille, sans profession, demeurant à Valenciennes, rentra à sa servante, Blanche Lecourt, épouse Dutoit, âgée de 28 ans, née à Ancoeur, au sieur Héroucourt, arrondissement d'Yvetot (Seine-Inférieure), un imprimé de cheque, en lui recommandant de le remplir.

Ce cheque, écrit de la main de la femme Dutoit, fut établi pour la somme de 625 fr. 25 cent., daté de Ancoeurville-sur-Hercourt, le 15 janvier 1898, lire à l'ordre de M. Lemaire, et payable à Ancoeur, payable à l'ordre de M. J. Lemaire et signé du nom de Lemaire.

Le 17 janvier, Lemaire présenta cette valeur à la caisse de la société générale de Valenciennes, qui lui en escompta le montant. Les banquiers Legros et Héroucourt, qui avaient pas de compte au nom de Lecourt, refusèrent d'acquiescer le cheque quand il leur fut présenté, le directeur de la société générale de Valenciennes déclara à Lemaire la restitution de son cheque, et le directeur de la société générale de Valenciennes déclara que M. Lemaire n'avait pas de compte au nom de Lecourt, et que le cheque, daté de Ancoeurville, était mort depuis environ deux ans, depuis une plainte au parquet de Valenciennes.

Lecourt, au cours de l'information, a reconnu avoir fait écrire par sa servante le cheque, qui avait ensuite, négocié à la société générale de Valenciennes, et qui avait été restitué à Lecourt, à la suite de la plainte de M. Lemaire, et qu'elle avait prêté sa main à la création de ce faux.

Lemaire est un repris de justice, la femme Lecourt, a été condamnée, en 1897, pour le vol de son mari, à l'encore subit aucune condamnation.

LILLE

SÉRÉNADE A LA MUSE Hier soir, à 9 heures et demie, la Société de mandolinistes, Les Mandolinistes, a donné une sérénade à la Muse lilloise. Mlle Berthe Dassonville, à son domicile, rue Desrousseaux, était réunie, et un certain nombre d'amis de la famille avaient tenu à se trouver là, au moment où l'on allait rendre hommage à la muse du jour.

Plusieurs morceaux furent très bien exécutés par les Mandolinistes. Après la première audition, M. Troup, régisseur des Mandolinistes, apporta à la Muse les sonnettes de bienvenue, de la part de ses camarades, et la félicita de l'honneur qu'elle faisait à son art par ses chansons et ses mandolines.

M. M. Laigre, chef de la société, présenta un magnifique bouquet à Mlle Dassonville.

Un quelques mots émus, M. Jouvenot, banquier, au nom de la Société de Mandolinistes, au nom de la Muse et du Comité, remercia les mandolinistes : M. Prosper Derode, vice-président des Mandolinistes, apporta aussi ses félicitations, puis on but à la santé de la Muse. Quelques morceaux furent encore exécutés, puis cette charmante soirée intime se termina par plusieurs chansons : M. Jouvenot interpréta une de ses chansons poétiques, « Les Tablettes », et M. Troup nous chanta « Les Pompiers ».

EXPOSITION INTERNATIONALE DE CHRYSANTHÈMES

Nous avons annoncé hier qu'un Congrès international de chrysanthémistes s'ouvrira à Lille le 10 novembre prochain. A cette occasion, la Société des Chrysanthémistes du Nord de la France, avec le concours de la Société Centrale d'horticulture du Nord et de la Société régionale d'horticulture du Nord de la France, ouvrira à Lille, le même jour, une Exposition internationale de Chrysanthèmes dans le grand Hall du Palais-Rameau.

Tous les horticulteurs et amateurs français et étrangers sont invités à prendre à cette exposition la plus grande part possible.

Des concours seront organisés entre horticulteurs et amateurs séparément. Les récompenses consisteront en prix d'honneur, objets d'art, diplômes d'honneur, médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze, mentions.

L'exposition se terminera le mardi 15 novembre à 4 heures du soir.

Quelle est la meilleure affiche ?

Dici peu de jours, le concours du Biorax Oriental va être clos. Les milliers de réponses qui sont parvenues à la Biorax Company, 84, rue de Crimée à Paris, vont être dénombrées et l'affiche qui comptera le plus de voix sera classée n° 1 et recevra le premier prix de 1000 francs.

Hâtez-vous de répondre avant qu'il ne soit trop tard. Les personnes qui désirent encourager cet essai artistique.

UTILITÉ D'UN COFFRE-FORT

Dans le terrible incendie qui a éclaté, lundi 9 mai, chez MM. Lecapitaines frères, menuisiers-charpentiers, boulevard de Cambrai à Roubaix, on a constaté une fois de plus, l'utilité d'un coffre-fort bien conditionné.

Le coffre-fort Gruson, qui se trouvait près de l'atelier, et au milieu de la fournaise, a été porté à une température très élevée ; car l'extérieur a été complètement rongé.

Il a été ouvert en présence de MM. les inspecteurs d'assurance et de M. Lecapitaines et ces derniers ont constaté, avec une vive satisfaction que l'intérieur n'avait nullement souffert. On a donc pu retirer intacts les livres et valeurs qui s'y trouvaient.

ACCIDENT DE TRAVAIL

L'ouvrier Legrand Désiré, menuisier, demeurant aux 22 maisons, à Fives, travaillant pour MM. Merveille-Cling, constructeurs, boulevard de Belfort, 6, a reçu une pierre en fer sur le pied en chargeant un wagon à la gare Saint-Sauveur.

Cet accident l'obligea au repos pendant quelques semaines.

ADJUDICATIONS A LA MAIRIE

Hier, à 3 heures, il a été procédé à la Mairie de Lille, à l'adjudication des denrées alimentaires et fournitures diverses nécessaires aux crèches municipales pendant trois années à partir du 1er juin 1898.

Le 1er lot, comprenant le beurre et les œufs dont la dépense est évaluée à 1280 francs, a été adjugé à M. veuve Boisson, négociant en beurre à Lille, moyennant un rabais de 8 0/0.

Le 2e lot, comprenant le lait dont la dépense est évaluée à 1250 francs, a été adjugé à M. Delobel, cultivateur à Lesquin, moyennant un rabais de 2 0/0.

Le 3e lot, comprenant les pommes de terre et le lot comprenant les fournitures diverses, épicerie, etc., n'a pas été adjugé aucune soumission n'ayant été déposée.

JAMBE FRACTURÉE

Hier soir, vers 11 heures, dans un restaurant de la rue de Gand, une discussion s'est élevée entre trois consommateurs. Des paroles en vin y ont mis fin, et le sieur Charles V... âgé de 45 ans, demeurant rue Maugré, fut mis à la porte de l'établissement.

Mais en même temps sortit un sieur Louis B... demeurant rue de Valenciennes, d'un coup de pied, fractura la jambe de Charles V...

Le blessé a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, Louis B... a été conduit à la permanence de police. M. Jérôme, commissaire de service, après l'avoir interrogé, l'a gardé à sa disposition.

DANS LA POLICE

M. Jérôme, commissaire de police à Anières, récemment nommé à Lille, a pris hier possession de son nouveau poste. Il est chargé du commissariat du 6e arrondissement (rue Faidherbe), en remplacement de M. Billeraut qui prend la direction du service de la sûreté.

M. Broigne, chef de la sûreté, est désigné comme commissaire aux délégations judiciaires (nouvel emploi).

TOMBÉ DE CHEVAL

Hier matin, vers 10 heures 1/2, M. Guinguer, ingénieur, demeurant rue du Fau, boulevard-Roubaix, faisait une promenade à cheval, avenue Mathias-Delobel, quand tout à coup sa monture prit peur et se cabra. M. Guinguer fut démonté et jeté à terre.

Dans sa chute, il s'est fait des blessures assez graves.

Une Vérité!

De toutes les spécialités sorties du domaine de la pharmacie, en ces dernières années, il n'en est pas une qui ait obtenu une vogue aussi rapide et, disons-le, aussi méritée que les Dragées de santé Dubus, contre les maux de digestion, la migraine, les névralgies et la constipation. Il est bon d'ajouter également que le prix des Dragées de santé a été établi de façon à pouvoir convenir à toutes les bourses, même les plus modestes, puisque la boîte, qui contient cent dragées, ne coûte que 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies. Dépôt principal à Lille, pharmacie spéciale, 7, rue des Arts.

LE NORD

CYSONG. — Comité cantonal. — Dimanche 22 mai, réunion du comité cantonal, à 7 heures du soir, salle Longue-Pée.

Tous les délégués du canton sont priés d'y assister. Toutes les listes de souscriptions devront être remises à cette réunion. Les délégués devront donner connaissance de leur situation financière.

LA BASSÉE. — Transport de Justice. — M. Lemaire, juge d'instruction, assisté de M. Planque, greffier, s'est transporté hier à la Bassée pour ouvrir une information relative à une agression dont a été victime, le dimanche 8 mai, un membre du cercle républicain de cette commune.

Les agresseurs sont des amis du réactionnaire Danstette.

LA MADELINE. — Enfant martyr. — Une instruction est ouverte contre le nommé C... ouvrier teinturier vivant en concubinage avec la nommée V... D'après les voisins qui ont, paraît-il, dénoncé la chose à la police, cette dernière infligeait toutes sortes de mauvais traitements à une enfant de 4 ans qui souffrait d'un mariage légitime, et le père de l'enfant tolérait cette lâcheté.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire qui passionne actuellement la cité André et tout le quartier environnant.

ARRIÈRES. — Un déneigement d'oiseaux. — Jeudi matin, vers onze heures, en voulant déneiger un nid de moineaux à la corniche